

Initiatives ministérielles

différents lobbies. On doit pratiquement se soumettre au pouvoir de l'argent.

Donc ce Parlement—ci s'est donné des règles, et chacun d'entre nous qui siégeons ici avons reconnu la valeur des limites. Pourquoi, dans une question aussi fondamentale que celle de la Constitution, ce serait maintenant le *free-for-all* pour tout le monde? Il y a quelque chose d'indécent dans cela, monsieur le Président. C'est tellement indécent, c'est tellement gros que ça saute aux yeux et c'est pourquoi jamais les citoyens, du Québec particulièrement, ne se sentiront liés par le résultat d'une démarche qui est faussée au départ. Si le gouvernement pense régler quoi que ce soit avec une démarche aussi insignifiante, il se met un doigt dans l'oeil.

À partir du moment où c'est la jungle au niveau de l'établissement des comités, que le pouvoir de l'argent a préséance sur le contenu du débat et la décision des citoyens, il est évident que c'est contre toute la notion même du *fair-play*. Et on est au centre de l'institution britannique qui devrait être le modèle même du *fair-play*, monsieur le Président. Je sais qu'il y a des jours où vous en doutez, monsieur le Président, mais je sais que vous vous appliquez quotidiennement à appliquer ce *fair-play*.

Je vous dis que la notion de *fair-play* n'est pas dans ce projet de loi. Tous les partis politiques, à l'exception des Conservateurs qui ont les yeux complètement bandés, reconnaissent qu'il y a des problèmes sur la valeur démocratique de l'exercice. Pourquoi ne pas régler au moins ce détail-là.

Le député de Jonquière a le mérite d'avoir au moins soulevé la question. Je dois vous dire aussi qu'il est évident que le critère du financement. . . et cela je n'ai pas eu le temps d'examiner en détail la proposition du député de Jonquière, je ne sais pas s'il a limité la contribution au financement populaire ou s'il permet aux grandes corporations d'y aller à qui mieux mieux. J'imagine qu'avec leur slogan qui dit presque *Let the people decide*, le gouvernement voudrait s'assurer que ce soit une décision entre citoyens, non pas une décision entre multinationales. Il va de soi qu'une décision entre citoyens devrait être financée et régie par les citoyens eux-mêmes.

Je veux revenir à la charge, monsieur le Président, pour insister sur un point. Un projet de loi qui est vicié au départ, un exercice qui est aussi baroque au départ n'aura aucune crédibilité, ni dans l'opinion publique et surtout pas dans l'opinion québécoise, à cause du précédent et des valeurs démocratiques qui sont essentielles à l'exercice.

Je ne peux pas m'imaginer que le gouvernement pense pour une minute que qui que ce soit au Québec pourrait se sentir lié par une législation comme celle-ci. Ce qui

me surprend, je ne comprends pas qu'au Canada anglais, on ne s'insulte pas contre cela. Je ne comprends pas que les ministres et les députés conservateurs du Canada anglais soient prêts à accepter une législation aussi indigne. Ils devraient, eux qui se prétendent les grands protecteurs de la démocratie. Et l'argument, monsieur le Président, le plus crasse que j'aie entendu, c'est celui du leader du gouvernement à la Chambre qui utilise le prétexte de la Charte des droits pour brimer ces mêmes droits.

• (1550)

Je pense qu'il faut avoir l'imagination assez fertile pour croire que les Canadiens et les Québécois vont acheter le fait que, parce qu'ils ont une Charte canadienne des droits, on ne peut pas injecter, dans un projet de loi référendaire, un minimum de critères démocratiques.

Monsieur le Président, c'est faire insulte à la Charte des droits. Donc, nous avons vécu une expérience en 1980 où tous les joueurs ont accepté les résultats. La seule faiblesse de la loi de 1980—et ce n'est pas une faiblesse de la loi, mais plutôt une faiblesse de la Constitution—c'est que Sa Majesté n'était pas liée. En d'autres termes, les limites de dépenses ne concernaient que les citoyens québécois, et l'État fédéral n'étant pas lié par un statut provincial, a malheureusement pu abuser complètement du système. Tout le monde reconnaît qu'à cette époque-là, cela a été la faiblesse et c'est le seul *after taste* comme on dit, de cet exercice de 1980.

Par conséquent, monsieur le Président, je veux féliciter le député de Jonquière et j'ai hâte de tester la profondeur de ses convictions. J'espère qu'il se tiendra debout jusqu'à la fin.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Jonquière invoque le Règlement.

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, les députés du Bloc Québécois n'ont pas à décider pour moi ce que je dois faire lorsque j'aurai à voter en troisième lecture.

L'intervention d'un député. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est un sujet de discussion. Le député d'Etobicoke—Lakeshore a la parole pour reprendre le débat.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ces amendements sont très importants, et je tiens à exprimer mon appui général pour l'initiative prise par mon collègue et ami, le député de Jonquière, qui a proposé cet ensemble d'amendements que la présidence a regroupés.